

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44<sup>e</sup> année – N° 28 – Vendredi 19 août 2022

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journallofficiel@lepays.ch](mailto:journallofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

Département de la formation, de la culture et des sports

### **Arrêté désignant une représentante jurassienne de la commission intercantonale «Sports-Arts-Etudes»**

Le Département de la formation, de la culture et des sports, vu l'article 5 et l'annexe 1 de la Convention de collaboration entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura dans le but de permettre à de jeunes artistes ou sportives ou sportifs de concilier formation scolaire et carrière artistique ou sportive<sup>1)</sup>, arrête:

**Article premier** Le Département de la formation, de la culture et des sports désigne Madame Sandrine Terrier, responsable de la Structure «Sports-Arts-Etudes», comme membre de la Commission intercantonale «Sports-Arts-Etudes» en remplacement de Madame Morgane Crausaz, démissionnaire.

**Art. 2** La période de fonction débute le 1<sup>er</sup> août 2022 et se termine le 31 décembre 2024.

**Art. 3** Le cahier des charges de la Commission est défini à l'article 3 de l'annexe 1 de la Convention intercantonale.

**Art. 4** L'arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2022.

Delémont, le 16 août 2022

Le Ministre de la formation, de la culture et des sports:  
Martial Courtet.

1) RSJU 412.292

Délégué aux affaires communales

### **Elections communales du 23 octobre 2022**

En application de l'article 22, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques, RSJU 161.1, les élections communales se dérouleront le dimanche 23 octobre 2022 dans toutes les communes de la République et Canton du Jura.

Conformément à la teneur de l'article 11, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance concernant les élections communales du

4 septembre 1984, RSJU 161.19, le Délégué aux affaires communales est chargé de la publication de celles-ci dans le Journal officiel. Dès lors, le présent avis tient lieu de publication officielle pour toutes les communes.

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

#### **Jour du scrutin**

– Dimanche 23 octobre 2022

#### **Ouverture des bureaux de vote**

Les locaux de vote doivent être ouverts le dimanche de 10 à 12 heures.

Le conseil communal peut en outre fixer l'ouverture dès le vendredi, en conformité avec son règlement sur les élections communales.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

#### **Autorités à élire par les urnes**

Dans toutes les communes, les organes suivants doivent être élus par les urnes:

- le maire
- le président des assemblées
- le cas échéant, le vice-président des assemblées
- les membres du conseil communal
- les membres du conseil général de:  
Les Bois, Haute-Sorne et Val Terbi
- les membres du conseil de ville de:  
Delémont et Porrentruy

La réglementation communale peut étendre l'élection par les urnes à d'autres autorités ou organes. La présente publication indique de manière détaillée la situation pour chaque commune.

#### **Electeurs**

Sont électeurs en matière communale:

- a) les Suisses âgés de 18 ans, domiciliés dans la commune depuis trente jours;
- b) les étrangers âgés de 18 ans, domiciliés en Suisse depuis dix ans, dans le canton depuis un an et dans la commune depuis trente jours.

Les personnes qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité ne sont pas électeurs.

**Eligibilité**

Sont éligibles:

- a) à toutes les fonctions publiques, les Suisses jouissant du droit de vote dans la commune ainsi que les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques, à l'exception de la fonction de maire pour ces derniers;
- b) aux postes d'employés communaux, toutes les personnes ayant l'exercice des droits civils et politiques;
- c) dans les commissions communales, les Suisses âgés de seize ans au moins et les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques.

**Bases légales**

- Loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978, RSJU 161.1
- Ordonnance d'exécution de la loi sur les droits politiques du 9 février 1999, RSJU 161.11
- Ordonnance concernant les élections communales du 4 septembre 1984, RSJU 161.19
- Règlement communal d'organisation et d'administration
- Règlement concernant les élections communales

**Calendrier des échéances**

- dépôt des listes et des actes de candidature:  
**lundi 29 août 2022, 12 heures**
- retrait de candidatures sur les listes:  
**vendredi 2 septembre 2022, 12 heures**
- correction des listes et des actes de candidature:  
**lundi 5 septembre 2022, 12 heures**

**Contenu des listes**

Pour les élections selon le système de la représentation proportionnelle:

- nom, prénom, année de naissance et profession des candidats.

Les listes et les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs, domiciliés dans la commune, ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant; pour l'élection des conseils généraux dans les communes des Bois, de Haute-Sorne et de Val Terbi, ce nombre est porté à vingt. Un électeur ne peut apposer sa signature sur plus d'une liste.

**Contenu des actes de candidature**

Pour les élections selon le système majoritaire à deux tours:

- nom, prénom, année de naissance et profession du ou des candidats.

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

**Exercice du droit de vote, facilités****Vote par correspondance**

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans

l'enveloppe de transmission. L'enveloppe de vote ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et, en l'absence de texte préimprimé, y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse du bureau électoral apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

La commune peut refuser les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale.

L'enveloppe de vote par correspondance envoyée par la poste doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédent le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale. Le conseil communal fixe le jour et l'heure de la dernière levée de la boîte aux lettres de l'administration communale, au plus tard avant la première ouverture du bureau électoral.

L'enveloppe peut également être remise directement à l'administration communale avant le scrutin durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Lorsque plusieurs scrutins distincts ont lieu à des dates différentes, l'électeur qui vote par correspondance doit utiliser une enveloppe de transmission distincte pour chacun de ces scrutins.

Toutes les enveloppes de vote reçues sont déposées **dans une urne scellée**. Elles sont remises au bureau électoral lors de l'ouverture du scrutin.

**Fourniture du matériel de vote**

Les communes font parvenir à tous les électeurs, **au plus tôt le lundi 26 septembre mais au plus tard le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022**, leur carte d'électeur ainsi que les bulletins officiels.

Un duplicata de la carte d'électeur peut être obtenu au plus tard 24 heures avant l'ouverture du scrutin et 48 heures pour les communes avec ouverture du bureau de vote uniquement le dimanche.

Les communes assurent l'impression et la distribution des bulletins officiels.

**Scrutins de ballottage**

Les éventuels scrutins de ballottage (2<sup>e</sup> tour) auront lieu le **dimanche 13 novembre 2022**.

Les actes de candidature devront être déposés jusqu'au **mercredi 26 octobre 2022 à 12 heures**.

Le délégué aux affaires communales: Christophe Riat.

Le contrôleur d'institutions: Julien Buchwalder.

District de Delémont	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
BOÉCOURT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal, 1 <sup>er</sup> étage, entrée nord, salle communale	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
BOURRIGNON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal Champs de Courcelles 2	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
CHÂTILLON	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Salle communale (salle des assemblées) Route de Courrendlin 3	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>

<b>District de Delémont</b>	<b>Majoritaire</b>	<b>Proportionnelle</b>	<b>Emplacement du bureau de vote</b>	<b>Heures d'ouverture</b>
COURCHAPOIX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Bâtiment administratif Sous-sol	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
COURRENDLIN	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment administratif de Courrendlin, Route de Châtillon 15	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
COURROUX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bureau communal, Place des Mouleurs 1, salle le Colliard	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
COURTÉTELLE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal Commission d'école primaire	Aula de l'école primaire, Rue Emile Sanglard 3	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
DELÉMONT	Maire	Conseil communal Conseil de ville	Hôtel de ville et Collège, Avenue de la Gare 7	vendredi: <b>17h00 à 19h00</b> samedi: <b>10h00 à 12h00</b> <b>17h00 à 19h00</b> dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
DEVELIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment administratif Rue de l'Eglise 8	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
EDERSWILER	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Administration communale, Welschmattweg 2	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
HAUTE-SORNE	Maire	Conseil communal Conseil général	<b>Bassecourt</b> Administration communale de Haute-Sorne <b>Courfaivre</b> Ecole enfantine <b>Glovelier</b> Hall de l'école primaire <b>Undervelier</b> Ancien bureau communal <b>Soulce</b> Hall de l'école primaire	<b>Bassecourt:</b> samedi: <b>18h00 à 20h00</b> dimanche: <b>10h00 à 12h00</b> <b>Courfaivre,</b> <b>Glovelier,</b> <b>Undervelier et</b> <b>Soulce:</b> Dimanche <b>10h00 à 12h00</b>
MERVELIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Salle communale	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
METTEMBERT	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Secrétariat communal Rue du Haut-Plateau 1A	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
MOVELIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Commission du cercle scolaire	Conseil communal Commission de vérification des comptes	Bureau communal, Route du Câr 6	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
PLEIGNE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Administration communale, Rue de la Forge 2	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
ROSSEMAISON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal Commission de vérification des comptes Commission d'école primaire	Administration communale Chemin des Tilleuls 1	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
SAULCY	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Bâtiment communal (bureau communal) Sur les Cras 5	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>

District de Delémont	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
SOYHIÈRES	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Administration communale, Route de France 36	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
VAL TERBI	Maire	Conseil communal Conseil général	<b>Corban</b> Complexe scolaire <b>Montsevelier</b> Halle de gymnastique <b>Vermes</b> Halle de gymnastique <b>Vicques</b> Centre communal	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>

District des Franches-Montagnes	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
LE BÉMONT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Ecole primaire du Bémont, salle du rez-de-chaussée	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
LES BOIS	Maire	Conseil communal Conseil général	Fondation Gentit	samedi: <b>11h00 à 12h00</b> dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
<b>LES BREULEUX</b> Cercle électoral de la nouvelle entité (un seul cercle)	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	6 conseillers communaux	<b>Les Breuleux</b> Salle de conférence N° 1 du bâtiment administratif, Rue des Esserts 2	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
LES ENFERS	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Bureau communal, Ecole 8	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
LES GENEVEZ	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Salle communale, La Sagne-au-Droz 20	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
LAJOUX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Salle du Conseil, Bureau communal	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
MONTFAUCON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Salle paroissiale N° 2 Rue de la Communance 28	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
MURIAUX	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Ecole des Emibois	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
LE NOIRMONT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président des assemblées	Conseil communal	Ecole primaire, Rue des Collèges 2, 1 <sup>er</sup> étage	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
SAIGNELÉGIER	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment Juventuti, Bel-Air 5	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
SAINT-BRAIS	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées Conseil communal		Halle de gymnastique	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
SOUBEY	Maire Président(e) des assemblées Conseil communal		Bureau communal Les Chancelles 40B	dimanche: 10h00 à 12h00

District de Porrentruy	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
ALLE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Mairie Place de la Gare 1	samedi : <b>18h00 à 20h00</b> dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
LA BAROCHE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	<b>Charmoille</b> Ecole de Charmoille	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
BASSE-ALLAINE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	<b>Courtemaîche</b> Rue de l'Ecole 3	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
BEURNEVÉSIN	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal Route de Réchésy 38	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
BONCOURT	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Mairie, Route de France 15	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
BONFOL	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Petite salle communale, Place Louis-Chevrolet 74	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
BURE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bureau communal, mairie	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
CLOS DU DOUBS	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	<b>Saint-Ursanne</b> Rue du Quartier 4	samedi : <b>11h00 à 12h00</b> dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
CŒUVE	Maire Président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment communal Milieu du Village 45	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
CORNOL	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Salle du conseil communal, Route des Rangiers 5	samedi : <b>18h30 à 19h30</b> dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
COURCHAVON	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Secrétariat communal, Route Cantonale 16	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
COURGENAY	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Administration communale, Rue Pierre-Péquignat 4	samedi : <b>11h00 à 12h00</b> dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
COURTEDOUX	Maire Président(e) des assemblées Vice-président (e) des assemblées	Conseil communal	Halle de gymnastique Rue du Collège 30K	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
<b>DAMPHREUX- LUGNEZ</b> Cercle électoral de la nouvelle entité	Maire Président(e) des assemblées		↓	↓
Cercle électoral de Damphreux	2 conseillers communaux		<b>Damphreux</b> Administration communale	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
Cercle électoral de Lugnez	2 conseillers communaux		<b>Lugnez</b> Salle de classe, Route Principale 19	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
FAHY	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Route de la Halle 79D	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
FONTENAIS	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal Commission d'école	<b>Bressaucourt</b> Bâtiment d'école  <b>Fontenais</b> Halle polyvalente	<b>Bressaucourt</b> samedi : <b>18h00 à 19h00</b>  <b>Fontenais</b> dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>
GRANDFONTAINE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment scolaire	dimanche : <b>10h00 à 12h00</b>

District de Porrentruy	Majoritaire	Proportionnelle	Emplacement du bureau de vote	Heures d'ouverture
HAUTE-AJOIE	Maire Président(e) des assemblées Vice-président(e) des assemblées	Conseil communal	<b>Chevenez</b> Salle de la Maison des Œuvres Coin des Moulins 58	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>
PORRENTROY	Maire	Conseil communal Conseil de ville	Hôtel de ville / Collège Stockmar / Salle du Séminaire / Hall du Lycée cantonal	<b>Hôtel de Ville</b> samedi: <b>10h00 à 12h00</b>  <b>Collège Stockmar</b> samedi: <b>17h00 à 19h00</b> dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>  <b>Salle du Séminaire</b> dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>  Pour le second tour, la salle du Séminaire sera remplacée par le hall du Lycée cantonal
VENDLINCOURT	Maire Président(e) des assemblées	Conseil communal	Bâtiment du Collège, Milieu du Village 2, rez-de-chaussée	dimanche: <b>10h00 à 12h00</b>

Delémont, le 19 août 2022.

Le délégué aux affaires communales:  
Christophe Riat.

Le contrôleur d'institutions:  
Julien Buchwalder.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N<sup>os</sup> 6, 249 et 249.1

**Commune: Clos du Doubs, Boécourt, La Baroche, Bourrignon et Develier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Course de côte internationale Saint-Ursanne – Les Rangiers**

Tronçon: **RC 249: Saint-Ursanne – Les Malettes y compris la jonction des Grippons (A16 à Saint-Ursanne)**  
**RC 249.1: Carrefour Les Rangiers – La Caquerelle**  
**RC 6: Develier / Carrefour route de Montavon (secteur Bois de Robe) – La Malcôte (secteur Relais d'Ajoie)**

Durée: **Le samedi 20 août 2022 entre 5h30 et 21h00**  
**Le dimanche 21 août 2022 entre 5h30 et 21h00**

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi

qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 8 août 2022.

Service des infrastructures  
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 250.2

**Commune: Courroux**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Edition 2022 de la fête du village**

Tronçon: **Traversée du village de Courroux Rue du 23-Juin**

Durées: **Du samedi 27 août à 18h00 au dimanche 28 août 2022 à 5h00**  
**Du dimanche 28 août à 14h00 au lundi 29 août 2022 à 5h00**  
**Du lundi 29 août à 18h00 au mardi 30 août 2022 à 5h00**

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement

ment à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affectée à la sécurité du trafic.

Delémont, le 22 avril 2022.

Service des infrastructures

L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boécourt – Séprais

#### Elections par les urnes le 23 octobre 2022 des autorités bourgeoises

Les citoyennes et les citoyens habiles à voter en matière bourgeoise sont convoqués aux urnes pour procéder à l'élection des autorités bourgeoises, selon le système majoritaire:

- président du Conseil bourgeois;
- président des assemblées bourgeoises;
- vice-président des assemblées bourgeoises;
- 4 membres du Conseil bourgeois;
- 3 vérificateurs-trices des comptes.

Chaque candidature doit porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune bourgeoise. Ils-elles indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidat-e-s.

Les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat bourgeois jusqu'au lundi 12 septembre 2022, à 18h00.

Le retrait de candidatures sur les listes peut se faire jusqu'au vendredi 16 septembre 2022, à 18h00.

Lieu du scrutin: Secrétariat bourgeois, Boécourt.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 23 octobre 2022, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage: Dimanche 13 novembre 2022.

Boécourt, le 10 août 2022.

Conseil bourgeois.

### Courroux

#### Assemblée communale extraordinaire lundi 12 septembre 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique Général-Guisan

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2022.
2. Discuter et décider de la gestion des déchets sur le plan communal:
  - a) Discuter et décider d'adhérer à la gestion régionale des déchets valorisables mise en place par le SEOD.
  - b) Discuter et décider des niveaux d'adhésion aux prestations retenus par le Conseil communal et de lui donner compétence pour signer la convention d'adhésion.
  - c) Discuter et décider de conclure un contrat externe pour la gestion des déchets verts et donner compétence au Conseil communal pour signer ce document.
3. Prendre connaissance et adopter le projet de révision partielle du PAL.
4. Informations diverses du Conseil communal.
5. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet [www.courroux.ch](http://www.courroux.ch) et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au Secrétariat communal.

Courroux, le 19 août 2022.

Conseil communal.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

### Courroux

#### Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courroux le 13 juin 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 13 juillet 2022.

Réuni en séance du 11 août 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Courtételle

#### Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes afin de se prononcer sur la question suivante, selon le message du Conseil communal:

- Approuvez-vous le crédit d'études de CHF 1030000.– TTC en vue de la réalisation d'un nouveau complexe scolaire?

Ouverture du bureau de vote: Dimanche 25 septembre 2022, de 10h00 à 12h00, à l'aula de l'école primaire.

Courtételle, le 12 août 2022.

Conseil communal.

### Delémont

#### Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les vendredi 23 septembre 2022, samedi 24 septembre 2022 et dimanche 25 septembre 2022 à l'effet de se prononcer sur les questions suivantes:

Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville:

1. La modification de l'article 30 al. 2 du ROCM donnant compétence au Conseil de Ville de fixer la rémunération et le taux d'occupation du maire et des autres membres du Conseil communal?
2. La modification de l'article 17 ch. 1 du ROCM concernant l'incompatibilité des fonctions de chef de service et adjoint au chef de service avec celle de membre du Conseil de Ville et introduisant un devoir de récusation pour les autres membres du Conseil de Ville liés à la Commune municipale par un rapport de service?
3. La modification des articles 27, 29, 32 et 46 du ROCM attribuant la compétence au Conseil communal de nommer le chancelier communal et au Conseil de Ville celle d'élire le secrétaire du Conseil de Ville?

Les opérations de vote auront lieu aux heures suivantes:  
Hall du Collège (Avenue de la Gare 7) – Hall de l'Hôtel de Ville (Place de la Liberté 1): vendredi 23 septembre 2022, de 17h00 à 19h00; samedi 24 septembre 2022, de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00; dimanche 25 septembre 2022, de 10h00 à 12h00.

Les pièces relatives à cet objet sont déposées à la Chancellerie communale.

Delémont, le 4 août 2022.

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**



## Les Enfers

### Assemblée communale extraordinaire lundi 29 août 2022, à 20h 15, à l'école, salle communale au 1<sup>er</sup> étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.\*
2. Discuter et voter un crédit de CHF 68000.00 pour la réfection de la place au milieu du village dans le cadre des travaux de réfection de la traversée du village et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et voter un crédit de CHF 27000.00 pour le goudronnage du chemin donnant accès aux parcelles N<sup>os</sup> 0089 et 0117 au milieu du village dans le cadre des travaux de réfection de la traversée du village et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 60000.00 pour l'étude du projet d'alimentation en eau des habitations et fermes au Patalours et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
5. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 120000.00 pour le projet de révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) et donner compétence au Conseil communal pour le financement.

\* Le procès-verbal de la dernière assemblée est à disposition au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune à partir du 20 août 2022.

Les Enfers, le 16 août 2022.

Conseil communal.

## Haute-Sorne

### Séance du Conseil général lundi 5 septembre 2022, à 19h00, à la halle polyvalente de Glovelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la Commune mixte de Haute-Sorne (message N° 193 du 5 septembre 2022).
6. Prendre connaissance et préavisier le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (message N° 194 du 5 septembre 2022).

Haute-Sorne, le 12 août 2022.

Au nom du Bureau du Conseil général

La présidente: Agnès Veya.

## Pleigne

### Assemblée communale extraordinaire jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, à 20 heures, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 juin 2022.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 86600.– pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
3. Discuter et voter un échange de terrain (modification de limite) entre les parcelles N° 150 et N° 154 du ban de Pleigne.

4. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 25000.– pour le projet PGA et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
5. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 550000.– pour la STAP de Bavelier et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
6. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 60000.– pour la révision du plan d'aménagement local et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
7. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 36000.– pour l'étude du raccordement des eaux usées au SEDE et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.
8. Prendre connaissance du décompte du crédit de construction d'un montant de Fr. 2000000.– pour le raccordement des eaux usées au SEDE et décider de donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.

Pleigne, le 11 août 2022.

Conseil communal.

## Saulcy

### Entrée en vigueur du règlement relatif sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saulcy le 16 mai 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Réuni en séance du 8 août 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 15 août 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

## Avis de construction

### Alle

Requérants: Camille et Thomas Hoffman, Gartenweg 1, 5702 Niederlenz. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Gérald Henzelin, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec terrasse couverte et piscine creusée.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3713, sise à la rue Sur la Maille, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 15m50, largeur 9m80, hauteur 6m15, hauteur totale 7m95.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique, isolation périphérique, crépi beige; toiture: tuiles béton rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 19 août 2022.

Conseil communal.

---

### Alle

Requérante et auteure du projet: Montserrat Agusti Jane, Champs aux Oies 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert pour voiture.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3818, sise à la rue Champs aux Oies. Affectation de la zone: Zone d'habitation, HA. Plan spécial: La Gelière (modifié).

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (distance à la voie publique).

Genre de construction: Carport ouvert.

Dimensions: Longueur 5m01, largeur 3m25, hauteur 1m95, hauteur totale 2m42.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 4 août 2022.

Conseil communal.

---

### Alle

Requérant: SIDP, Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Ismaël Paupe, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 13 conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères, répartis sur 4 sites.

Cadastre: Alle. Parcelles N°s 6243, 105, 129, 233 et 6167, sises à la rue Pré Domont, Cimetière, Place Roland-Béguelin, Champs Saint-Martin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, N° 1: UAd, N° 2: ZT et UAc, N° 3: UAb, N° 4: ZT. Plan spécial: Rière chez Guenat.

Dérogations requises: A la route communale, A la forêt.

Dimensions: Longueur 10m46, largeur 1m66, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 3 août 2022.

Conseil communal.

---

### Boécourt

Requérant: ADC Immobilier SA, Rue de la Tuilerie 18, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Caramanna Raimondo Atelier d'architecture, Rue Saint-Randoald 21, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Déconstruction d'un silo agricole; construction d'une maison familiale avec couvert pour véhicules, réduit, balcon et deux terrasses couvertes; pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Montavon. Parcelle N° 2132, sise à la rue Montavon, 2857 Montavon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Cac.

Dérogation requise: Article CA16 du RCC.

Dimensions bâtiment principal: Longueur 15m85, largeur 10m70, hauteur 7m10, hauteur totale 9m80; garage: 5m50 x 7m86.

Genre de construction: Bâtiment principal façades: crépis brun, bois, béton; toiture: tuiles rouges; garage: bois; toiture: toit plat.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 16 août 2022.

Conseil communal.

---

### Les Bois

Requérants: Vincent et Cindy Berger, Les Rosées 5, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Vincent Berger, Les Rosées 5, 2336 Les Bois.

Projet: Transformation d'une partie du bâtiment N° 5 existant pour l'aménagement d'un local chauffage dans l'ancienne écurie et d'un local pour granulés dans la grange; remplacement du chauffage existant par la pose d'un chauffage à bois avec nouveau canal de fumée extérieur, sur la parcelle N° 1200, surface 1692 m<sup>2</sup>. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir.

Dimensions principales: Existantes.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 septembre 2022 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 22 juillet 2022.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Epauvillers

Requérants: Gabriel Willemin, Rue du Guéret 5, 2800 Delémont; Hervé Willemin, Chez Bouvier 55, 2885 Epauvillers. Auteur du projet: Gabriel Willemin, Rue du Guéret 5, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Ouverture d'une porte-fenêtre à la place d'une fenêtre en façade ouest; création d'un escalier extérieur en façade ouest; agrandissement d'une fenêtre en façade ouest; création d'une lucarne en façade nord; création de 2 serres extérieures démontables; pas de transformations intérieures.

Cadastre: Epauvillers. Parcelle N° 17, sise à la Route Principale 5c, 2885 Epauvillers. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions porte-fenêtre: largeur 1m22, hauteur 1m95; escalier: largeur 1m00, longueur 3m30; fenêtre: largeur 1m22, hauteur 1m05; lucarne: largeur 4m58, hauteur 2m51; serre 1: largeur 2m50, longueur 6m15; serre 2: largeur: 2m50, longueur 4m00.

Genre de construction: Escalier en béton et barrière métallique; lucarne: bois, couverture tuiles; fenêtre et porte-fenêtre: bois-métal de couleur blanche.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 8 août 2022.

Conseil communal.

### Cœuve

Requérants et auteurs du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un bâtiment artisanal.

Cadastre: Cœuve. Parcelle N° 3551, sise à la rue Sur la Combe, 2932 Cœuve. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA. Plan spécial: ZAC, Zone artisanale MA.

Dimensions: Longueur 23m10, largeur 14m31, hauteur 6m17, hauteur totale 6m17.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage zinc gris clair; toiture: toiture plate, fini gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cœuve, Milieu du Village 45, 2932 Cœuve,

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 12 août 2022.

Conseil communal.

### Courchapoix

Requérant et auteur du projet: Joël Dominé, En Val 5, 2825 Courchapoix.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité de deux bâtiments pour volailles, d'un bâtiment pour ânes, d'un poulailler, d'un hangar et d'un hangar à bois; construction d'une nouvelle fosse; l'article 97 LAg est applicable.

Cadastre: Courchapoix. Parcelle N° 1201, sise à la rue En Val, 2825 Courchapoix. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Genre de construction: Mise en conformité des travaux exécutés.

Dimensions: 2 bâtiments pour volailles: 2m62 x 3m28, hauteur 2m60, et 2m75 x 3m95, hauteur 3m00; bâtiment pour les ânes: 4m12 x 8m70, hauteur 2m65; poulailler: 2m03 x 3m13, hauteur 2m90; hangar: 2m65 x 11m96, hauteur 2m85; hangar à bois: 3m43 x 10m69, hauteur 4m20.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchapoix, Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 19 août 2022.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérant: SIDP, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 2 conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 195, sise à la rue Le Génévrier, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAa. Plan spécial: Sous la Vie de Cornol.

Dérogation requise: Article 2.6.1 (distance à la route communale).

Dimensions: Longueur 3m86, largeur 1m66, hauteur totale 1m19.

Genre de construction: Matériaux plastique préfabriqué, habillage bois, teinte brun clair, couvercle plastique, teinte RAL 7045 gris foncé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 19 août 2022.

Conseil communal.

### Courroux

Requérants: Dropoly SA et Jedimmo SA, Route de Courroux 22, 2800 Delémont. Auteurs du projet: Thermosan Sàrl et Virtuascan, p.a. Route de la Communance 26, Case postale 444, 2800 Delémont.

Projet: Modification de la demande de permis de construire N° 204/18 octroyé le 19.12.2018 pour la construction d'un magasin Coop, de 2 immeubles avec 44 logements au total et 2 parkings; la demande de modification porte sur **la modification du système de chauffage soit: gaz remplacé par la pose de 2 PAC en toiture des bâtiments d'habitation**; selon dossier déposé; sur la parcelle N° 4461, surface 4921 m<sup>2</sup>, sise à la Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: Mixte Mab. Plan spécial: Ancienne Scierie.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2022 au Secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 19 août 2022.

Conseil communal.

### Develier

Requérante et auteure du projet: Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier.

Description de l'ouvrage: Pose d'un enrobé bitumineux sur une section des chemins N° 3266 «Perches de Gypse» et N° 3430 «Bas de Vaivre».

Cadastre: Develier. Parcelles N°s 3430 et 3266, sises aux rues Bas de Vaivre et Perches de Gypse. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 9 août 2022.

Conseil communal.

### Fontenais/Bressaucourt

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Dimitri Zavagnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Cablex AG, Pasquale Parolisi, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / BREC.

Cadastre: Bressaucourt. Parcelle N° 2027, sise à la rue Sur la Côte, 2904 Bressaucourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SAa.

Dimensions: Longueur 4m10, largeur 1m00, hauteur totale 20m20.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 18 août 2022.

Conseil communal.

### Haute-Sorne/Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Le Balcon SA, Rue du 23-Juin 10, 2800 Delémont

Description de l'ouvrage: Construction de 3 villas familiales de 2 niveaux chacune contenant un couvert à voiture, un couvert pour la terrasse ainsi qu'une pompe à chaleur par villa; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 4536 et 4537, sise à la Rue des Etangs, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Longues-Royes Ouest.

Dimensions des villas A, B et C: Longueur 12m45, largeur 14m23, hauteur 6m00.

Genre de construction: Façades: crépis couleur gris taupe; toiture: toit plat avec gravier + végétale.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 12 août 2022.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Domenica et Tom Willemin, Impasse de la Basilique 4, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Louis Vernier SA, rue du Stand 21L, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec couvert à voitures et terrasse couverte, pompe à chaleur air-eau et pose de panneaux solaires photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 4531, sise à la Rue des Etangs, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Longues-Royes Ouest.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 16 août 2022.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Undervelier

Requérant et auteur du projet: Claude Braun, Le Montois 1, 2863 Undervelier.

Description de l'ouvrage: Installation d'une serre à arceaux d'acier et une couverture avec un film plastique.

Cadastre: Undervelier. Parcelles N°s 148 et 459, sises à la rue Dos la Lamenne, 2863 Undervelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 20m00, largeur 8m00, hauteur 3m50.

Genre de construction: Façades: arceaux acier, film plastique, panneaux plastique (portes); toiture: arceaux acier, film plastique.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 11 août 2022.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Undervelier

Requérants: Sabina Toberer et Dominik Buser, Birsigs- trasse 44, 4054 Basel. Auteur du projet: Dominik Buser, Birsigsstrasse 44, 4054 Basel.

Description de l'ouvrage: Toit: modification et isolation de la toiture ainsi que pose de panneaux solaires; façade nord: démolition de la cheminée et installation de deux fenêtres; selon plans déposés.

Cadastre: Undervelier. Parcelle N° 579, sise à la rue Champs Renaud 1, 2863 Undervelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 12 août 2022.

Conseil communal.

### Mettembert

Requérant: Pierre Chèvre, Rue Vautier 43, 1227 Carouge. Auteur du projet: Stéphane Schindelholz, Chemin des Adelles 8, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Assainissement, transformation et changement d'affectation du bâtiment N° 17 pour résidence secondaire: réfection et isolation intérieure des murs de façade, agrandissement fenêtres rez sud, nouvelle fenêtre à l'est et au nord, aménagement du niveau supérieur de la grange, pose d'une cheminée de salon, rénovation et isolation de la toiture intégrant 7 velux, pose de panneaux solaires, pose d'une pompe à chaleur, condamnation du sous-sol, suppression de l'annexe existante et construction d'une terrasse couverte avec cheminée extérieure.

Cadastre: Mettembert. Parcelle N° 30, sise à la Ruelle de la Chèvre 17, 2806 Mettembert. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 19m98, largeur 16m17, hauteur 5m77, hauteur totale 9m14.

Genre de construction: Matériaux façades: moellon existant, brique TC, isolation int., crépi ext. blanc; toiture: tuiles TC existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Mettembert, Route du Haut-Plateau 1A, 2806 Mettembert, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mettembert, le 12 août 2022.

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérants: Matthias Reinhard, La Pierre-Percée 18, 2950 Courgenay, et Lara Reinhard-Bontempi, La Pierre-Percée 18, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Arc architecture sàrl, Jean-Paul Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage double, couvert d'entrée et pergola; aménagement d'une terrasse sur la toiture du garage;

pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3421, sise à la rue La Fin des Esserts, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAh. Plan spécial: La Fin des Esserts.

Dimensions: Longueur 10m85, largeur 9m85, hauteur 5m68, hauteur totale 7m32.

Genre de construction: Matériaux façades habitation: crépi blanc cassé; garage: béton visible; toit en pente habitation: tuile anthracite; toit plat garage: végétalisation.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 19 août 2022.

Conseil communal.

### Porrentruy

Requérants: Paul et Léa Buchwalder, Sous-Bellevue 36, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Philippe Donzé, Rue du 23-Juin 24, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3710, sise à la Rue d'Argile, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAe-1. Plan spécial: Oiselier II

Dimensions: Longueur 12m84, largeur 7m16, hauteur 7m00, hauteur totale 9m50.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie, couleur gris brun; toiture: couverture fibrociment à écailles couleur grise; chauffage par PAC air-eau extérieure.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 10 août 2022.

Service UEI.

### Porrentruy

Requérant et auteur du projet: Thermoréseau Porrentruy SA, Valentin Schnyder, Route d'Alle 87, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Installation de séchage à la centrale de Roche de Mars et ajout d'un stock de produits séchés ou à sécher.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3639, sise à la rue Sur Entier, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: Sur Roche de Mars.

Dérogations requises: Articles 11 al. 2 et 12 al. 1 - PS Sur Roche de Mars (aire d'implantation zone S3).

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 8m25, hauteur 5m80, hauteur totale 6m20.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature et bardage bois brun; plateforme métallique, teinte RAL 7016 (gris anthracite); toiture: tôle ondulée grise

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 10 août 2022.

Service UEI.

### Saignelégier

Requérant: Hôpital du Jura, Bénédicte Tisserand, Faubourg des Capucins 30, 2800 Delémont. Auteur du projet: Staehelin Partner Architectes SA, Fabbio Danilo Brengonzi, Berchtoldstrasse 56, 3012 Bern.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 11A et d'une partie du bâtiment N° 11 pour la construction d'un EMS comprenant également des locaux pour un funéraire; création d'un nouvel accès, construction d'un mur de soutènement, création d'un parc protégé et réaménagement d'une partie des alentours; pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 165, sise à la Rue de l'Hôpital 11, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAa. Plan spécial: Marguerites II.

Dimensions: Longueur 72m10, largeur 26m52, hauteur 14m88, hauteur totale 15m20.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie, couleur sable; toiture: toiture végétale compacte, panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 8 août 2022.

Conseil communal.

### Saignelégier

Requérant: Castard SA, Olivier Ciampi, Pré du Maire 10, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: MBR Architecture SA, Baptiste Langel, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Description de l'ouvrage: Implantation d'un quartier résidentiel mixte répartie en 4 secteurs: MBa - 6 villas

mitoyennes, HBa - 2 immeubles d'habitation, HAc-Sud - 3 villas mitoyennes, HAc-Nord - 2 bâtiments d'habitation en terrasse; constructions souterraines pour locaux secondaires et parkings souterrains secteur MBa et HBa et HAc-Nord; aménagement des espaces extérieurs sur la base du plan de quartier; cheminements, viabilisation et création d'une place de quartier avec 17 places de stationnement publiques; pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 287, sise à la rue Combe la Noire, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HBa, HAc. Plan spécial: Combe La Noire.

Dimensions: Immeubles d'habitation HBa: longueur 29m90, largeur 14m11, hauteur 10m00, hauteur totale 12m40; villas mitoyennes MBa: longueur 24m00, largeur 11m74, hauteur 7m20, hauteur totale 7m20; villas mitoyennes HAc-Sud: longueur 30m00, largeur 15m48, hauteur 7m00, hauteur totale 8m80; bâtiments d'habitation en terrasse HAc-Nord: longueur 17m94, largeur 14m94, hauteur 7m00, hauteur totale 8m40.

Genre de construction: Matériaux: crépis et panneaux fibre-ciment, couleurs: brun, brun foncé, anthracite, beige, saumoné, orange, terre sienne, bois rose et ocre claire; toitures: végétalisée et panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 8 août 2022.

Conseil communal.

## Soubey

Requérant: François Queloz, Le Champois 5, 2887 Soubey. Auteur du projet: GC Maket, Géraldine Chappatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation sans travaux du bâtiment N° 16.

Cadastre: Soubey. Parcelle N° 184, sise à la rue Chandolat, 2887 Soubey. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soubey, Les Chancellés 40, 2887 Soubey, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 16 août 2022.

Conseil communal.

## Soyhières

Requérant et auteur du projet: Richard Borer, En Mers 1, 1867 Panex.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité des bâtiments N°s 58A et 58B ainsi que des chemins d'accès qui ont été goudronnés et de la place en groise qui a été agrandie et en partie mise en enrobé bitumineux; changement d'affectation du bâtiment N° 58B et désassujettissement au droit foncier rural des bâtiments N°s 58A et 58B.

Cadastre: Soyhières. Parcelle N° 386, sise au lieu-dit Rottbohn, Chemin de la Réselle 58b, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 35m10, largeur 17m05, hauteur 6m00, hauteur totale 7m52.

Genre de construction: Matériaux façades: lambrissage bois, couleur brun; toiture: plaques ondulées Eternit, couleur brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 11 août 2022.

Conseil communal.

## Soyhières

Requérants: Tobias Jenny et Joan Lynn Ralston, Chemin de la Réselle 53, 2805 Soyhières. Auteur du projet: Schaller Olivier Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur splittée air-eau.

Cadastre: Soyhières. Parcelle N° 412, sise au lieu-dit Sous la Vieille Eglise, Chemin de la Réselle 53, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB. Dérogations requises: Article 63 LCER et article 2.5.1 RCC.

Genre de construction: Fabriquant et modèle: Brötje BLW NEO 8.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 septembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 11 août 2022.

Conseil communal.

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Pour compléter ses effectifs, la Police cantonale jurassienne met au concours des postes d'

**Agent-e-s de gendarmerie breveté-e-s à 80-100 %**

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

**Profil:** Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire catégorie B. Nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C. Maîtriser l'environnement informatique police. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Agent-e de gendarmerie / Classe 12.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Sur l'ensemble du Canton.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) ou par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e-s de gendarmerie », **jusqu'au 2 septembre 2022.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs



Afin de compléter son équipe à la suite du développement de ses installations, le SEDE met au concours le poste suivant à la station d'épuration des eaux usées de Soyhières:

**Collaborateur-trice d'exploitation 100 %**

**Vos missions:** Exécution de toute tâche liée au fonctionnement de la station d'épuration et des ouvrages

annexes. Gestion et suivi des processus d'épuration. Contrôle et maintenance des différents systèmes. Entretien du site et du parc matériel et immobilier. Astreinte au service de piquet (semaine et week-end).

**Votre profil:** Titulaire d'un CFC ou d'un titre équivalent dans une profession technique (mécanicien-ne, constructeur-trice d'appareils Industriels ou autre). Expérience confirmée (5-8 ans) dans la maintenance et la réparation de machines industrielles. Connaissance des outils informatiques usuels. Titulaire d'un permis de conduire (cat. B). Disposé-e à suivre des cours de formation d'exploitant-e de station d'épuration. Conscientieux-se, appliqué-e et polyvalent-e. Sens des responsabilités et de l'organisation. Esprit d'initiative. Capacité à travailler de manière autonome et en groupe. Bonne condition physique. Intérêt pour la protection de l'environnement.

**Nous offrons:** Une activité en lien direct avec la protection de l'environnement dans une installation moderne. Des formations continues adaptées aux défis à relever. Un climat de travail agréable au sein d'une équipe dynamique et motivée. Un poste stable et de bonnes prestations sociales.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> décembre 2022 ou à convenir

**Traitement:** Selon l'échelle actuelle du personnel de la RCJU.

**Renseignements:** Par téléphone auprès de M. Pierre-Michel Seuret, chef d'exploitation du SEDE, au téléphone 032 422 02 52.

**Postulation:** Dossier de candidature complet à adresser par courriel à [pierre-michel.seuret@lesede.ch](mailto:pierre-michel.seuret@lesede.ch) **jusqu'au 2 septembre 2022.**



L'Etablissement Cantonal d'Assurance immobilière et de prévention de la République et Canton du Jura (ECA JURA) recherche sa future ou son futur

**Directrice ou Directeur (80-100 %)**

L'Etablissement Cantonal d'Assurance immobilière et de prévention – ECA JURA – basé à Saingnégier est un établissement autonome de droit public assumant trois missions principales: l'assurance des bâtiments contre le feu et les dangers naturels, la prévention et la formation dans ces domaines, ainsi que la formation des sapeurs-pompiers dont il assume la surveillance et le cofinancement. Le directeur actuel prenant sa retraite en juin 2023, le Conseil d'administration recherche une personnalité pour lui succéder.

**Une mission enthousiasmante:** Vous dirigez l'ECA JURA sous la responsabilité du Conseil d'administration. Vous assurez la pérennité des prestations de l'établissement offertes aux propriétaires de bâtiments, au canton et à la population en général. Vous représentez l'ECA JURA auprès des autres ECA et de leurs organisations faitières. Vous assumez la responsabilité stratégique et opérationnelle de l'ECA JURA. Vous définissez les priorités et soutenez vos équipes dans l'exécution de leurs tâches. Vous garantissez la qualité du travail et des relations avec l'ensemble des partenaires dans le respect des bases légales.

**Votre profil idéal:** Vous êtes titulaire d'un master en économie, en droit, en gestion d'entreprise ou formation jugée équivalente. Vous disposez d'une expérience réus-



sie de plusieurs années en tant que cadre dirigeant dans le domaine de l'assurance et plus largement du management. Vous êtes au bénéfice d'une motivation et d'une conscience professionnelle et de service public de haut niveau. Vous savez faire preuve d'autorité tout en ayant une aptitude marquée pour la négociation. Vous démontrez de solides compétences en gestion de projets et dans le domaine de l'organisation. Votre expérience témoigne de votre leadership et vous savez gérer la complexité. La maîtrise de l'allemand est nécessaire dans ce poste (niveau B2 minimum).

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2023 ou date à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess, présidente du Conseil d'administration (téléphone 032 420 55 03), ou auprès du directeur actuel, François-Xavier Boillat (téléphone direct 032 952 18 40, [francois-xavier.boillat@eca-jura.ch](mailto:francois-xavier.boillat@eca-jura.ch)).

**Vous répondez au profil et nous avons attiré votre attention:** N'hésitez pas à nous faire parvenir votre candidature (dossier complet) par courriel **jusqu'au 12 septembre 2022** à l'adresse [secr.dfi@jura.ch](mailto:secr.dfi@jura.ch) avec la mention: « Postulation ECA ». Votre candidature sera bien entendu traitée de manière confidentielle.

[www.eca-jura.ch](http://www.eca-jura.ch)

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, à l'attention de M. Nicolas Guenin, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 72 00. E-mail: [nicolas.guenin@jura.ch](mailto:nicolas.guenin@jura.ch)
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
(généralement le service ou le bureau externe qui est en charge d'organiser la procédure. Il peut être identique au service demandeur, à l'attention de M. Nicolas Guenin, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 72 00. E-mail: [nicolas.guenin@jura.ch](mailto:nicolas.guenin@jura.ch)
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
5.9.2022  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 3.10.2022. **Heure:** 12h00  
**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
3.10.2022. **Heure:** 13h30. **Lieu:** Delémont
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton

- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
  - 1.8 Genre de marché**  
Marché de fournitures
  - 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**  
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de fournitures**  
Leasing
  - 2.2 Titre du projet du marché**  
Projet Juravote 23-27  
Système de gestion des Elections et Votations
  - 2.3 Référence / numéro de projet**  
Projet Juravote 23-27
  - 2.4 Marché divisé en lots?**  
Non
  - 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 48000000 - Logiciels et systèmes d'information
  - 2.6 Objet et étendue du marché**  
Fourniture d'une solution informatique pour la gestion des votations et des élections selon les modalités SAAS exclusivement. La solution comprend la préparation des scrutins, la gestion, la consolidation, la transmission et la publication des résultats. Elle peut importer les résultats des élections depuis les solutions déjà utilisées dans les communes et permet de mettre à disposition pareil outil pour les communes non encore pourvues.
  - 2.7 Lieu de la fourniture**  
Delémont
  - 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
60 mois depuis la signature du contrat  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Oui  
**Description des reconductions:** Sera précisé dans le contrat
  - 2.9 Options**  
Non
  - 2.10 Critères d'adjudication**  
Conformément aux critères cités dans les documents
  - 2.11 Des variantes sont-elles admises?**  
Non
  - 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non
  - 2.13 Délai d'exécution**  
**Début:** 16.1.2023. **Fin:** 31.12.2027
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
  - 3.2 Cautions/garanties**  
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Non admise

**3.6 Sous-traitance**

Non admise

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres****Prix:** aucun**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis**3.10 Langues****Langues acceptées pour les offres:** Français**Langue de la procédure:** Français**3.11 Validité de l'offre**

12 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)**Dossier disponible à partir du:** 18.8.2022 jusqu'au 3.10.2022**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.**3.13 Conduite d'un dialogue**

Non

**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**

Sans conditions

**4.2 Conditions générales**

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**4.3 Visite des lieux**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.7 Organe de publication officiel**Journal officiel et [simap.ch](http://simap.ch)**4.8 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Divers****Avis de mise à ban**

La parcelle N° 100 du ban de Soyhières est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 23 mai 2022.

Le Juge civil: Boris Schepard.

Syndicat de chemins Kohlberg-Raimeux, 2829 Vermes

**Assemblée du Syndicat****Lundi 29 août 2022, à 20h00, à la halle de Vermes**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation d'un scrutateur.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée du 3 novembre 2021.
4. Présentation et approbation des comptes 2021.
5. Présentation et approbation du budget 2023.
6. Information sur le chantier du Château Raymontpierre.
7. Rapport entretien du chemin.
8. Divers.

Syndicat de chemins Kohlberg-Raimeux.